<u>Intitulé</u> : Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire

Intitulé de la certification
Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire
Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :
Les professionnels de l'aménagement et de la décoration d'intérieur qui souhaitent se spécialiser dans le secteur tertiaire font face à des exigences techniques et réglementaires spécifiques. Les projets d'aménagement de bureaux, commerces, hôtels et restaurants imposent une maîtrise approfondie des normes ERP, des contraintes d'accessibilité et des réglementations environnementales. Les clients du secteur tertiaire, aux budgets d'investissement conséquents et aux processus de validation rigoureux, exigent des supports de présentation de haute qualité, respectant parfaitement les normes en vigueur du secteur. Cette spécialisation nécessite une expertise pointue dans la chaîne complète de conception et représentation virtuelle. Au-delà des plans techniques, les clients tertiaires imposent désormais des rendus photoréalistes et des expériences virtuelles immersives pour valider leurs projets. Cette certification répond aux besoins de formation des spécialistes de la décoration et du design d'espace qui veulent développer leur activité dans l'aménagement d'espaces commerciaux, ainsi qu'aux personnes qui souhaitent acquérir ces compétences techniques spécialisées. Les compétences visées par la certification répondent aux activités suivantes : ● La conception d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire ● La représentation virtuelle d'un projet en architecture intérieure tertiaire

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères

<u>Intitulé</u> : Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire

<table>
<tr>
<td>C1 – Analyser la demande du client, l'usage final et les contraintes techniques, réglementaires, d'accessibilité handicap et environnementales d'un projet d'aménagement d'espace professionnel afin d'établir le cahier des charges et évaluer la faisabilité.</td>
<td rowspan="2">L'évaluation finale de la certification est réalisée à partir d'une étude de cas produite par chaque candidat et d'une soutenance orale devant jury.
Elle se déroule de la manière suivante :

À partir d'une demande client formalisée et de données d'entrées techniques (telles que des plans de l'état existant), le candidat devra élaborer un dossier complet de conception intérieure d'un établissement relevant du secteur tertiaire (dossier écrit et rendu informatique). Ce dossier est à remettre sous format numérique 3 semaines avant la date d'examen. Il est complété par une soutenance orale devant jury de certification.

Livrables attendues

1. Une analyse détaillée du projet incluant :

● L'analyse de la demande et des besoins du client
● L'étude de faisabilité technique et réglementaire
● L'analyse des contraintes d'accessibilité et environnementales
● L'analyse de l'usage final et des besoins utilisateurs
● La définition du cahier des charges structuré

2. Un concept créatif écoresponsable comprenant :

● Une note d'intention créative argumentée
● Un moodboard d'inspiration écoresponsable</td>
<td>CE1.1 - Analyse complète de la demande et du contexte
● <u>Indicateur 1:</u> Les objectifs et contraintes du client sont intégralement listés
● <u>Indicateur 2:</u> Les typologies d'utilisateurs et leurs besoins spécifiques sont identifiés avec précision
● <u>Indicateur 3:</u> Les points clés de l'état des lieux technique sont recensés de manière factuelle dans une synthèse

CE1.2 : Maîtrise des contraintes réglementaires
● <u>Indicateur 1:</u> La catégorie d'ERP et les normes qui en découlent sont identifiées formellement
● <u>Indicateur 2:</u> Les règles d'accessibilité PMR applicables au projet sont listées de manière exhaustive
● <u>Indicateur 3:</u> Au minimum deux exigences environnementales sont intégrées avec justification de leur pertinence.

CE1.3 - Rigueur de l'évaluation de faisabilité et structuration du cahier des charges
● <u>Indicateur 1:</u> Au moins un point de vigilance technique et sa solution sont exposés clairement.
● <u>Indicateur 2:</u> Le cahier des charges est structuré logiquement en sections distinctes et titrées
● <u>Indicateur 3:</u> Définition claire des livrables attendus</td>
</tr>
<tr>
<td>C2 – Concevoir le cadre conceptuel d'un projet d'aménagement d'espace professionnel en proposant une orientation créative écoresponsable illustrée par des visuels d'inspiration afin d'établir le fil conducteur du projet.</td>
<td>CE2.1 - Cohérence et argumentation du parti-pris créatif
● <u>Indicateur 1</u>: Le concept est justifié par un lien explicite et argumenté avec les contraintes (C1)
● <u>Indicateur 2</u>: La note d'intention est clairement structurée (contexte, objectifs, parti-pris, justification)
● <u>Indicateur 3</u>: L'ambiance, l'expérience utilisateur et la fonctionnalité sont décrites de façon à traduire clairement le parti-pris créatif

CE2.2 - Qualité de la traduction visuelle du concept dans un moodboard
● <u>Indicateur 1</u>: Les couleurs, textures et ambiances sont présentées de manière cohérente sur le moodboard
● <u>Indicateur 2</u>: Au moins 3 références écoresponsables pertinentes et sourcées sont incluses
● <u>Indicateur 3</u>: La fonction des visuels principaux du moodboard est précisée par une légende
● <u>Indicateur 4</u>: La mise en page du moodboard est structurée et son style global est cohérent avec le secteur tertiaire</td>
</tr>
</table>

<u>Intitulé</u> : Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire

C3 – Élaborer un concept d'aménagement tertiaire (bureaux, commerces, ERP) en définissant l'agencement, les volumes, les matériaux écoresponsables, les textures et les couleurs, à travers différents supports de représentation (plans 2D, modélisation 3D), afin de soumettre une solution créative et fonctionnelle au client.	• La présentation et justification du parti-pris esthétique, fonctionnel et environnemental **3. Un dossier technique « plans 2D et 3D » incluant à minima :** • Un zoning fonctionnel avec analyse des flux • Des plans d'agencement cotés conformes aux normes • Une modélisation 3D complète du projet • La spécification détaillée des matériaux écoresponsables **4. Des rendus de présentation comprenant :** • Des images photoréalistes du projet • Une visite virtuelle à 360° • Au moins 2 animations ou rendus interactifs	CE3.1 - Conformité technique et réglementaire des plans d'agencement • <u>Indicateur 1</u>: Sur les plans 2D, les conventions de cotation et de dessin technique sont rigoureusement respectées • <u>Indicateur 2</u>: Les zones et flux de circulation sont identifiés sur un plan de zoning • <u>Indicateur 3</u>: Les flux de circulation respectent les exigences normatives (ex: largeurs, aires de rotation) du secteur et sont clairement identifiés sur les plans CE3.2 - Fidélité de la modélisation 3D par rapport au projet défini • <u>Indicateur 1:</u> Le modèle 3D respecte les cotes et l'agencement des plans 2D • <u>Indicateur 2:</u> Les textures du modèle 3D correspondent aux intentions visuelles définies dans le moodboard CE3.3 - Pertinence de la sélection matériaux écoresponsables • <u>Indicateur 1</u>: L'adéquation des matériaux aux usages tertiaires (ex: résistance au passage, classement au feu) est justifiée • <u>Indicateur 2</u>: La justification de chaque matériau s'appuie sur une documentation technique (ex: fiche produit) et précise ses qualités environnementales. • <u>Indicateur 3</u>: Les choix de matériaux sont en cohérence visuelle avec la note d'intention et le moodboard
C4 – Mettre en scène un projet d'aménagement tertiaire en créant des rendus photoréalistes et des visites virtuelles qui traduisent fidèlement les ambiances, les matériaux et les éclairages à l'aide de logiciels de rendu traditionnel ou d'outils d'intelligence artificielle afin de permettre la validation du concept par le client.	**Soutenance orale devant jury** • **Durée :** 45 minutes (30 min présentation + 15 min questions) • **Support :** Présentation numérique du projet complet Les conditions d'évaluation sont adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap conformément à la réglementation en vigueur. Les adaptations peuvent porter sur les modalités, la durée des épreuves ou les supports utilisés, sans modification des compétences évaluées.	CE4.1 - Qualité technique et fidélité des rendus photoréalistes • <u>Indicateur 1</u>: Les rendus sont de qualité professionnelle, adaptés à une présentation client • <u>Indicateur 2</u>: La représentation des matériaux, couleurs et volumes du projet est fidèle • <u>Indicateur 3</u>: La correspondance des matériaux sur les rendus avec le dossier technique (C3) est fidèle • <u>Indicateur 4</u>: Les rendus sont exempts d'artefacts visuels qui compromettent leur lisibilité CE4.2 - Maîtrise des ambiances et éclairages • <u>Indicateur 1</u>: Le rendu des atmosphères et des ambiances est réaliste et met en valeur les matériaux spécifiés • <u>Indicateur 2</u>: Les choix d'éclairage sont justifiés de façon pertinente par rapport à l'usage des zones • <u>Indicateur 3</u>: Le lien entre l'ambiance des rendus et la note d'intention (C2) est expliqué avec cohérence CE4.3 Fonctionnalité des supports interactifs • <u>Indicateur 1</u>: La visite virtuelle est complète (couvre les zones principales) et sa navigation est fluide

		• Indicateur 2: Au minimum 2 animations ou rendus interactifs sans défaut technique majeur sont produites • Indicateur 3: Les supports interactifs (visite, animations) sont fonctionnels et s'ouvrent sans erreur technique